

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de marché

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention d'adhésion à la Centrale d'achat régionale de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour 1/ la passation de marchés publics ou accords-cadre de fournitures, de services ou de travaux, 2/ l'acquisition de fournitures ou 3/ l'assistance à la passation de marchés publics.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vue la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
et
- Considérant qu'il est intéressant pour le Parc du Vercors de bénéficier de la Centrale d'achat mise en place par la Région Auvergne Rhône-Alpes pour accéder à un outil permettant de faciliter l'acte d'achat, de sécurisation et d'optimisation des dépenses, et de faciliter également l'accès des PME et fournisseurs locaux aux marchés publics.

DÉCIDE

- de **SIGNER** la convention d'adhésion à la Centrale d'achat régionale de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour laquelle il y a un droit d'entrée de 1 500 euros.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 25 février 2019,

Le Président,

Jacques ADENOT.



